



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 NOVEMBRE A 18h30**

Le quatorze novembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de la commune de MEYRIE, convoqué le sept novembre deux mille vingt-deux s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Pascale BADIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :15

Nombre de votants : 15

Membres présents : Pascale BADIN, Romain CANETTO, Paul MASSOT, Blandine DESTOMBES, Olivier FASSION, Nathalie DUPIN, Claire BADIN, Philippe LAPOINTE, Sylvie CORBIER-NADOLNY et Joëlle ROUX-RAMAGE.

Membres excusés et représentés : Cathy DAY qui a donné son pouvoir de vote à Paul MASSOT, Thierry BAS qui a donné son pouvoir de vote à Pascale BADIN, Christelle ICHIR qui a donné son pouvoir de vote à Claire BADIN, Aurore EMOND qui a donné son pouvoir de vote à Nathalie DUPIN et Christophe GENEVAY qui a remis son pouvoir de vote à Olivier FASSION.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Madame Nathalie DUPIN est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2022 :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 octobre dernier.

Une observation est formulée par Madame Nathalie DUPIN, relative à la délibération d'admission de créances en non-valeur dans laquelle l'identité du créancier est indiquée. Elle demande à ce que les prochaines délibérations soient anonymes. Cette remarque sera prise en compte.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Information des actes administratifs signés par le Maire :

Madame le Maire donne lecture de la liste des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal.

4. Informations relatives à l'urbanisme :

Madame Claire BADIN informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme accordées depuis le dernier Conseil Municipal.

5. Budget Principal – Décision Modificative n°2

Sur rapport de Monsieur Romain CANETTO, premier adjoint délégué aux finances, il est proposé au conseil municipal les inscriptions budgétaires comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

CHAPITRE - ARTICLE - LIBELLE	MONTANT
014-739223 Fonds péréquation intercommunale	+ 7 042 €
012-6413 Personnel non titulaire	+ 3 900 €

011-60612 Energie-Electricité	+ 12 850 €
011-611 Contrat prestation service	+ 2 000 €
011-615231 Voiries	+ 3 000 €
011-61551 Matériel roulant	+ 3 000 €
011-6232 Fêtes et cérémonies	+ 1 000 €
011-6251 Voyages et déplacements	+ 300 €
011-6261 Frais d'affranchissement	+ 350 €
TOTAL	+ 33 442 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

CHAPITRE - ARTICLE - LIBELLE	MONTANT
73-73223 Fond péréquation intercommunale	+ 7 042 €
77-7788 Produits exceptionnels divers	+ 3 900 €
73-73212 Dotation solidarité communautaire	+ 15 000 €
73-73224 Fonds dpt DMTO – 5000 hab.	+ 7 500 €
TOTAL	+ 33 442 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte avec quatorze voix pour et une abstention de Monsieur Philippe LAPOINTE, les inscriptions budgétaires telles que proposées par Monsieur Romain CANETTO.

6. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022

Madame le Maire expose :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de Meyrié son budget principal et son budget annexe du CCAS.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le conseil municipal, sur rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Meyrié et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. projet d'éclairage du stade en LED et de rénovation du système de chauffage des vestiaires Demande de subvention auprès du Département de l'Isère.

Madame le Maire informe le conseil municipal que, dans l'objectif de réaliser des économies d'énergie, un projet d'éclairage du stade en LED et de rénovation du système de chauffage des vestiaires est à

l'étude.

Le montant des travaux est estimé à 8 554 € H.T. pour l'éclairage en LED et à 9 938 € H.T. pour la rénovation du système de chauffage des vestiaires.

Des subventions peuvent être versées par le Département dans le cadre du dispositif de bonus de performance énergétique, aussi Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal afin de constituer un dossier de subvention auprès du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le dépôt du dossier de subvention auprès du Département et autorise Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**8.projet d'éclairage du stade en LED et de rénovation du système de chauffage des vestiaires
Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre des Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).**

Madame le Maire informe le conseil municipal que, dans l'objectif de réaliser des économies d'énergie, un projet d'éclairage du stade en LED et de rénovation du système de chauffage des vestiaires est à l'étude.

Le montant des travaux est estimé à 8 554 € H.T. pour l'éclairage en LED et à 9 938 € H.T. pour la rénovation du système de chauffage des vestiaires.

Des subventions peuvent être versées par l'Etat dans le cadre du DETR, aussi Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal afin de constituer un dossier de subvention auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le dépôt du dossier de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DETR et autorise Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**9.projet d'éclairage du stade en LED et de rénovation du système de chauffage des vestiaires
Demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).**

Madame le Maire informe le conseil municipal que, dans l'objectif de réaliser des économies d'énergie, un projet d'éclairage du stade en LED et de rénovation du système de chauffage des vestiaires est à l'étude.

Le montant des travaux est estimé à 8 554 € H.T. pour l'éclairage en LED et à 9 938 € H.T. pour la rénovation du système de chauffage des vestiaires.

Des subventions peuvent être versées par le FAFA, aussi Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal afin de constituer un dossier de subvention auprès du FAFA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le dépôt du dossier de subvention auprès du FAFA et autorise Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. Questions diverses :

Coût moyen par élève dans le département de l'Isère

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'académie de Grenoble restituant les résultats d'une enquête auprès des écoles publiques de l'Isère sur l'année scolaire 2021-2022. Le coût moyen annuel par élève en école élémentaire s'élève à 807 € et en école maternelle à 1 450 €. Ces coûts n'incluent pas les frais liés au périscolaire (cantine et garderie).

Sur la commune de Meyrié, les calculs effectués avaient fait ressortir un coût annuel estimé par élève en école élémentaire de 326.28 € et de 1 480.67 € en école maternelle. Sachant qu'il est difficile de chiffrer précisément la mise à disposition du personnel communal sur les heures de nettoyages et les interventions techniques.

Participation financière aux travaux d'installation d'un distributeur de billets à Nivolas-Vermelle

Afin de soutenir financièrement la commune de Nivolas-Vermelle pour l'installation d'un nouveau distributeur de billets, suite à la vandalisation du précédent, la commune de Meyrié, au même titre que les communes voisines, est sollicitée pour participer à hauteur de 3.20 € par habitant.

Après un tour de table, il est demandé un vote à mains levées :

Abstention : 4 dont 2 par pouvoir - Contre : 10 dont 4 par pouvoir - Pour : 1

Par conséquent, la commune de Meyrié ne souhaite pas participer, jugeant notamment le montant de la participation trop élevé et arguant de sa proximité géographique avec Bourgoin-Jallieu, contrairement aux autres communes concernées.

Jeux inter-quartiers

Les jeux inter-quartier seront relancés en été 2023. L'organisation sera prise en charge par le FREJP. Un appel à candidature sera organisé pour les référents de quartiers. Les membres du conseil municipal participeront activement à la bonne organisation de cet événement et mettront à disposition les moyens techniques nécessaires.

Extinction de l'éclairage public

Les résultats du sondage, paru dans l'info 15, donnent 93 % d'avis favorable à une extinction de l'éclairage public de 23h à 6h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

La secrétaire de séance,

Nathalie DUPIN

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MEYRIE' at the top, a central emblem featuring a figure holding a staff, and '38 (Isère)' at the bottom.

Le Maire,

Pascale BADIN

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MEYRIE' at the top, a central emblem featuring a figure holding a staff, and '38 (Isère)' at the bottom.